

## COMMUNES DE NIMES ET DE CAVEIRAC

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

- préalable à la déclaration d'utilité publique du projet emportant la mise en compatibilité du PLU de Nîmes
- préalable à l'autorisation au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement (loi sur l'eau)
- préalable à la déclaration d'intérêt général

**Maître d'ouvrage :** Ville de Nîmes

**Projet :** Projet d'aménagement des Cadereaux de Valdegour et de Saint-Césaire sur la commune de Nîmes

**Situation du projet :** Commune de Nîmes

Bassins versants des cadereaux de Saint Césaire et de Valdegour:

- Aux lieux-dits: Cournon, Pierre Blanche, Mourre Froid, Romarins Nord, Romarins sud  
Mas de Vigier, Mas de Mayan, Mas de Cheylon.

- Au niveau de la zone urbaine dense: Boulevard des Français Libres, Boulevard du Pasteur Marc Boegner jusqu'à la passerelle Meliès, rue Georges Méliès et avenue Dayan jusqu'au rond point Dayan et l'ouvrage SNCF.

**Périmètre de l'enquête :** Commune de Nîmes et commune de Caveirac (commune non impactée directement par le projet mais concernée en sa partie Nord Est par la zone d'étude).

Par arrêté du Préfet du Gard N° 30-2015-11-17-01 du 17 novembre 2015, l'enquête publique unique susvisée, valant enquête au titre des articles L123-1 et suivants du code de l'environnement, sera ouverte à la mairie de Nîmes: commune siège de l'enquête et à la mairie de Caveirac pendant **38 jours consécutifs, du lundi 4 janvier 2016 au mercredi 10 février 2016 inclus.**

**Les pièces du dossier contenant l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité environnementale qui y sont annexés, ainsi qu'un registre d'enquête unique destiné à recevoir les observations du public, seront déposés durant cette période et pourront être consultés:**

- en **Mairie de Caveirac**, Hôtel de ville Place du Château:

- les lundi: de 9h00 à 17h00,
- les mardi, mercredi et jeudi: de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00,
- les vendredi: de 8h00 à 12h00.

- en **Mairie de Nîmes** : locaux des services fonciers, 152 avenue Robert Bompard à Nîmes:

- du lundi au vendredi: de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (sauf le vendredi fermeture au public à 17h00).

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié en mairie de Nîmes à l'adresse suivante : Mairie de Nîmes, Services fonciers, à l'attention du commissaire enquêteur M. Daniel DUJARDIN, 152 avenue Robert Bompard, 30000 Nîmes, ou par courriel à [cadereau@ville-nimes.fr](mailto:cadereau@ville-nimes.fr). Celles ci seront annexées au registre d'enquête.

Tout renseignement sur le dossier pourra être obtenu auprès de la Mairie de Nîmes, Service pluvial, M. Jean-Luc NUËL, 152 Avenue Robert Bompard, 30000 NIMES (tél. 04.66.70.37.23 ou par courriel à [cadereau@ville-nimes.fr](mailto:cadereau@ville-nimes.fr)).

Le présent avis et les dossiers annexés notamment l'évaluation environnementale, l'étude d'impact sont consultables sur le site internet départemental de l'Etat dans le Gard ([www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)).

Le tribunal administratif de Nîmes a désigné:

**Monsieur Daniel DUJARDIN**, officier de La Marine Nationale, retraité, est désigné en qualité de **commissaire enquêteur titulaire**,  
et Monsieur Pierre COCHAUD, Ingénieur des eaux et forêts, retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Le commissaire enquêteur siègera à la mairie de Nîmes** dans les locaux des services fonciers, 152 avenue Robert Bompard à Nîmes) et y recevra personnellement les personnes intéressées.

- **le lundi 4 janvier 2016 de 09h00 à 12h00** (jour d'ouverture de l'enquête),
- **le mardi 12 janvier 2016 de 14h00 à 17h00**,
- **le jeudi 21 janvier 2016 de 09h00 à 12h00**,
- **le lundi 1er février de 14h00 à 17h00**,
- **le mercredi 10 février de 14H00 à 17H00** (jour de clôture de l'enquête).

Le présent avis sera affiché: en Mairie de Nîmes et en Mairie de Caveirac.

Il sera également affiché par les soins de la Ville de Nîmes, responsable du projet, sur chacune des voies d'accès et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Le dossier, le rapport, les conclusions motivées du commissaire enquêteur et le mémoire en réponse du responsable du projet, seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête en Mairie de Nîmes, en Mairie de Caveirac, en préfecture du Gard (Direction des Collectivités et du Développement Local) et sur le site internet des services de l'Etat dans le Gard ([www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)).

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau de l'urbanisme et des affaires foncières (Direction des Collectivités et du Développement Local), à la préfecture du Gard, dès la publication de cet avis.

**Sous réserve des résultats de l'enquête**, la déclaration d'utilité publique de l'opération portant mise en compatibilité du document d'urbanisme de la commune de Nîmes sera prononcée par arrêté du préfet du Gard, en vue de l'expropriation des terrains nécessaires à la réalisation du projet.

La décision susceptible d'intervenir au titre de la loi sur l'eau, est un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou de refus, après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

Pour le Préfet, par délégation  
Le Directeur des Collectivités  
et du Développement Local



Gilles GUILLAUD